



## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AOUT 2018**

*Excusés : A. Broucke (pouvoir B. Denis), C. Grange (pouvoir D. Wajda), Y. Muet, P. Ponsard (pouvoir MC. Noir), Y. Ripet (pouvoir L. Gabillon)*  
*Secrétaire de séance : B. Denis*

### **DELIBERATIONS :**

- **Suppression et création d'un poste d'adjoint technique pour le service cantine/garderie :**  
Suite à la démission d'un membre du personnel au mois de juillet et compte-tenu du besoin de son remplacement dès la rentrée, la mairie procède au recrutement d'une personne. Le poste consiste en un contrat CDD pour une année, annualisé sur 11h30 hebdomadaires. **(vote pour à l'unanimité)**  
A noter : cette personne sera présente le 30 août pour la formation dispensée à l'ensemble du personnel dans le nouveau bâtiment.
- **CAPI – Fonds de concours spécial fonctionnement d'équipements :**  
La CAPI attribue un fonds de concours d'un montant total de 200 000 € aux communes comptant moins de 1600 habitants en fonction des dossiers présentés, uniquement en ce qui concerne le fonctionnement. Sérézin de la Tour a monté un dossier demandant une aide financière pour des travaux au stade, les abords de voirie, les emplois partiels et le curage des fossés. La CAPI a validé cette demande et octroie 7 912 € à notre commune. Le conseil municipal doit voter l'appel aux fonds. La commission finances décidera in fine de la répartition de cette somme. **(vote pour à l'unanimité)**
- **Avenant à la convention de l'adhésion au service commun « LA CAPSULE » tarif 2018 :**  
C'est une plateforme informatique à laquelle accèdent toutes les secrétaires et dont le coût est supporté par les communes. Les élus ont également accès aux données. Notre commune adhère à ce service depuis 2011. Cet avenant est nécessaire suite à l'augmentation du tarif : de 314,20 € pour 2018 à 332,82 € pour 2019 (montant annuel). **(Vote pour à l'unanimité)**

### **COMPTES RENDUS DE REUNIONS**

- **Réunion de chantier pour la construction du restaurant scolaire :**  
Cette réunion a eu lieu fin juillet pour une réception du bâtiment le 30 août.  
Le nouveau bâtiment est alimenté électriquement par l'ancien, de grosses finitions doivent être effectuées, notamment au niveau du carrelage. Les travaux de l'ascenseur sont terminés, il reste à le mettre en service.  
Le mobilier du restaurant scolaire sera remis à neuf au mois d'octobre.  
Le nettoyage est prévu le 28 août, le déménagement le 29. A l'avenir, on essaiera de gérer au mieux les congés des employés communaux en fonction des besoins de la commune.  
Deux nouveaux devis sont à l'étude : un pour le mur le long de la route et un pour une isolation.  
La commission sécurité a donné son accord pour la mise en service du bâtiment, il ne manque plus que l'accord de la Préfecture.
- **Réunion commission scolaire :**  
Trois familles n'ont pas payé leurs factures de cantine sur toute l'année, pour des montants de 649,80 €, 974,60 € et 1236,80 € (à noter que cette dernière a été acquittée depuis la réunion du conseil), soit un préjudice total de 2861,20 € pour la commune. Les familles concernées se verront refuser l'accès au code permettant d'inscrire leurs enfants au restaurant scolaire tant qu'elles n'auront pas régularisé leur situation.  
C'est le trésor public qui gère les problèmes d'impayés et jusqu'à maintenant ne nous en informait pas au fur et à mesure. Cela sera fait dorénavant et entraînera le blocage du PORTAIL FAMILLE pour le mois suivant.  
La commission scolaire se réunira d'ici la fin septembre pour réfléchir à comment améliorer la vie de l'école.

## **INFORMATIONS**

- L'association de zumba de Cessieu, qui compte une vingtaine de Sérézinois parmi ses membres, demande une salle pour le lundi à partir de 19h et le mercredi à partir de 17h.  
En tant qu'association extérieure, le conseil propose de lui faire signer une convention payante de 500 € pour l'année, assortie d'une caution et de réclamer sa présence au forum des associations du village. (*à noter que depuis la réunion du conseil l'association ne donne plus suite à sa demande*),
- Ce forum des associations aura lieu le samedi 8 septembre de 10 à 12 heures.
- La commune ne peut organiser le CAPI RAID, ne disposant pas des équipements requis.
- La CAPI organise une nouvelle tournée de contes sur toutes les communes de son territoire, de janvier à mars 2019.
- Suite à des constats de turbidité (eau teintée marron) route de Succieu, la SEMIDAO a procédé à une purge le 31 juillet ainsi que le 7 août. La prochaine purge aura lieu le 11 octobre.
- Suite à la démission de M. Chanel de son poste de maire (il reste conseiller municipal), nous devons réaliser des élections municipales complémentaires afin d'avoir une liste complète (il manque une personne) lors de l'élection du nouveau maire et de ses adjoints. Les élections sont prévues les dimanches 30 septembre et 7 octobre 2018 de 8h00 à 18h00.
- Un jeune garçon du village a eu un grave accident de vélo. C'est grâce à son casque qu'il n'a pas eu de traumatisme grave à la tête. Nous nous permettons d'insister sur l'importance de cette mesure de sécurité, à savoir, ne pas faire de vélo sans casque.
- Prochaine réunion du conseil municipal le vendredi 7 septembre.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Pourrait-on baisser l'éclairage ou l'éteindre sur un créneau de nuit ?

Le conseil n'a pas pris cette décision. Les communes qui le font actuellement sont en test.